

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

BTSA - Développement, animation des territoires ruraux

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - * Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale
 - * Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société
 - * Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire
 - * S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées
 - * Interagir dans des situations de communication variées
 - * Mobiliser ses capacités d'autonomie, d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet
 - * Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société
- Communiquer dans une langue étrangère
 - * Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
 - * Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportive
 - * Gérer un projet de formation physique et sportive
- Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
 - * Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données
 - * Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne
- Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural :
 - * Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux
 - * Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies
 - * Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural
- Réaliser un diagnostic ciblé :
 - * Maîtriser une méthodologie de diagnostic ciblé de territoire
 - * Maîtriser les outils de diagnostic
 - * Réaliser le diagnostic
 - * Formuler des préconisations
- Concevoir et mettre en oeuvre un projet de services en territoire rural :
 - * Maîtriser une méthodologie de projet
 - * Définir le projet : finalités, objectifs, moyens
 - * Exploiter des expériences proches
 - * Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles
 - * Mettre en oeuvre le scénario choisi
 - * Evaluer la réalisation du projet
- Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation :
 - * Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle
 - * Conduire une négociation en situation professionnelle
 - * Animer en situation professionnelle des activités, des événements
- Utiliser les outils de gestion :
 - * Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire
 - * Prendre en compte les éléments juridiques essentiels
 - * Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services
 - * Animer une équipe de travail
- Faire face à une situation professionnelle :
 - * S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement
 - * Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles
 - * Interagir en situation professionnelle
 - * Répondre à une commande professionnelle

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Le titulaire de ce diplôme est employé dans des collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, pays...), dans des associations, ou groupements d'associations, entreprises, exploitations, mutuelles, chambres consulaires ... Tous les emplois visés sont en rapport avec la diversité des services offerts en territoire rural, dans une perspective de durabilité

Type d'emploi accessible :

Animateur de développement territorial, chargé de développement local, chargé de promotion du patrimoine, responsable événement, animateur de foyer rural, animateur d'organismes agricoles

Code(s) ROME :

K1802 - Développement local
G1102 - Promotion du tourisme local
A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture
K1206 - Intervention socioculturelle

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de sept épreuves obligatoires, et le cas échéant une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences. L'évaluation peut être menée sous plusieurs formes, à savoir en contrôle en cours de formation combiné avec des épreuves terminales ou seulement en épreuves terminales.

Les épreuves sont une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et/ou d'évaluations de contrôles en cours de formation. Ces épreuves peuvent être des évaluations écrites, orales ou de mise en situation. Les modalités précises des épreuves sont décrites dans le référentiel du diplôme

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification.

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 5

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 5

Autorité responsable de l'habilitation

France compétences

6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
Durée de l'enregistrement : -
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2025

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
En contrat d'apprentissage	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Par candidature individuelle	Oui
Par expérience	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

Pour entrer en formation en voie scolaire ou en apprentissage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

National Europass Center

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>